

(portef)

Je soussigné Président de l'Administration municipale du Canton  
de la garde, Dépose tenant du Procès Verbal & paragraphe par premier  
l'arrêté le présent Registre contenant vingt quatre feuillets, destinés  
à recevoir les actes de l'Assemblée des Citoyens de la Commune de la  
Garde pendant le cours de l'année impériale, conformément à l'article  
2. l'art 2. de la loi du 20. septembre 1792. Et à la garde les présentes  
Revue ci jointe, au quel Registre

(portef)

N<sup>o</sup> 1. Logis  
Helene Mouchon

L'an cinq de la République française un et ind se  
quatre mandement par devant nous Charles Genouvrier  
administrateur et officier public de cette commune  
de la garde, département de l'Ain, nous soussigné  
Citoyens Louis Bonnard et Pierre Willon tous deux  
cultivateurs Résidents de la dite, les quel nous relaté  
que Helene Mouchon épouse de Jean Louis et  
de l'empire l'année maîtresse âgée de deux ans étoit  
décédée à jourd'hui dans la maison de son père que du jour  
d'après cette déclaration je me suis transporté au lieu du  
domicile et m'estant assuré de la dite j'en ai dressé la  
présent acte dont j'ai légué les tenanciers ont déclaré  
ne le savoir.

Charles Genouvrier

N<sup>o</sup> 2. Marie

L'an cinq de la République française une et indivisible  
marguerite Regnier le sus mandement par devant moi Charles Genouvrier  
administrateur et officier public de cette commune de